



Info-Alerte n° 2400 du 30 juin 2021



La garantie de recevoir un chèque bancaire selon le CCE

Les lecteurs des mises en garde du Réseau anti-arnaques le savent : entre la promesse affichée et la réalité, il peut exister un large fossé.

Comme nouvelle preuve voici la tactique du CENTRE COMMERCIAL EUROPEEN (CCE), grand spécialiste en la matière.

Côté pile :

Un intitulé pompeux : « Service de remise des prix »

Des promesses certaines : « Remise confirmée d'un chèque bancaire d'un montant de 2 250 € », « si vous découvrez votre nom sous ce cachet confidentiel, vous gagnez un chèque bancaire ! »

Un bulletin de jeu qui, effectivement, laisse apparaître votre identité.

Côté face :

Une limitation du nombre de chèques bancaires : les trois premiers prix sont dignes d'intérêt (un chèque de 2 250 €, un chèque de 500 €, puis un chèque de 200 €), le quatrième prix est constitué par un chèque de 2 € sachant qu'il y aura autant de gagnants que de bulletins de participation retournés.

Une clause du règlement complet qui permet au CCE de remplacer le chèque bancaire de 2 € par un chèque-achat du même montant, voire d'un montant supérieur.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)